



No de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

**SÉANCE ORDINAIRE
MERCREDI LE 12 NOVEMBRE 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi le 12 novembre 2025, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
Mme la conseillère Line Gagnon
Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Charles Goyer
M. le conseiller Marc Blain

Absence :

Mme la conseillère Violaine Audet

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 19 h.

25-11-278 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

**25-11-279 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
1^{er} OCTOBRE 2025**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-280

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 9 OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de correction mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal apporte la modification suivante à la résolution 25-04-088 « Adoption de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 » :

- Modification, dans le 3^e et 6^e paragraphe de la conclusion de la résolution 25-04-088, du numéro de la programmation de travaux pour « programmation de travaux **n°1** »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de correction mentionnée en titre tel que rédigé.

25-11-281

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Kamika Noël
Agente à la comptabilité(13 au 17), (20 au 24), 27 au 31)

Mireille Dubé
Secrétaire loisirs, culture et vie communautaire (formation) (20 au 24), (27 au 31)

André Marcotte
Opérateur-concierge.....5, (8 au 10), 14 ,17, 20, 27, 28
Opérateur à l'aéroport municipal(1^{er} au 4), (21 au 24)

Cindy Frontczak
Opérateur-concierge.....10, 18, 19, 21
Préposée au restaurant, bar et quilles.....7, 14, 20, 27

Monique Diotte
Préposée au restaurant, bar et quilles.....saisonnnière

Carole Corriveau
Préposée au restaurant, bar et quilles.....1^{er}, 3, 5, 9, 10, 12, 15, 16 ,18, 19, 23, 24, 30

Claire Corbeil
Préposée au restaurant, bar et quilles.....4, 9, 11, 12, 16, 17, 23, 25, 26, 30, 31

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-282

EMBAUCHE DE MME MIREILLE DUBÉ À TITRE DE COL BLANC SALARIÉE À L'ESSAI SUR APPEL

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour combler les remplacements des cols blancs dans les différents services conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Mireille Dubé a déposé sa candidature, qu'elle possède l'expérience et les qualifications requises et qu'elle a réussi les examens d'embauche ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER l'embauche de Mme Mireille Dubé à titre de col blanc salariée à l'essai sur appel à compter du 20 octobre 2025, au taux horaire de 30,17 \$, soit l'échelon 1 pour l'ensemble des fonctions de cols blancs, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-11-283

EMBAUCHE DE MME JOHANNE BELZILE À TITRE DE REMPLAÇANTE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures pour effectuer les remplacements au poste de préposée à la bibliothèque au Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Johanne Belzile a déposé sa candidature et qu'elle possède les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de Mme Johanne Belzile à titre de remplaçante au poste de préposée à la bibliothèque au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 10 novembre 2025, au taux de 29,34 \$ (échelon 1), et ce, aux conditions stipulées à la convention collective.

25-11-284

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2025 TOTALISANT 608 690,36 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de septembre 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22080 à 22083 inclusivement

Pour la somme de : 2 581,00 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 508091 à 508181 inclusivement

Pour la somme de : 284 332,86 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8480 à 8537 inclusivement

Pour la somme de : 192 205,32 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 35 à 38 inclusivement

Pour la somme de : 129 571,18 \$

Grand total : 608 690,36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de septembre 2025 totalisant 608 690,36 \$.

25-11-285

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 30 septembre 2025.

25-11-286

APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025 TOTALISANT 1 852 551,37 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois d'octobre 2025 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22084 à 22089 inclusivement

Pour la somme de : 14 295,28 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 508182 à 508348 inclusivement

Pour la somme de : 1 464 914,97 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 505403



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 8538 à 8581 inclusivement

Pour la somme de : 214 769,83 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 39 à 43 inclusivement

Pour la somme de : 158 571,29 \$

Grand total : 1 852 551,37 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois d'octobre 2025 totalisant 1 852 551,37 \$.

25-11-287

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS D'OCTOBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 octobre 2025.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2026-2027-2028

CONFORMÉMENT à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la trésorière avise le conseil que le rôle d'évaluation triennal 2026-2027-2028 a été déposé le 9 octobre 2025.

25-11-288

AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT les élections municipales du 2 novembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser tous les membres du conseil municipal à signer les effets bancaires de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

D'AUTORISER les personnes ci-nommées formant le conseil municipal à signer tous les effets bancaires pour et au nom de la Ville de Lebel-sur-Quévillon :

- M. Guy Lafrenière, maire
- M. Denis Lemoyne, conseiller 1
- Mme Line Gagnon, conseillère 2
- Mme Julie Rivard, conseillère 3
- M. Charles Goyer, conseiller 4
- M. Marc Blain, conseiller 5
- Mme Violaine Audet, conseillère 6

DE RETIRER les personnes ci-nommées de la liste des signataires :

- M. Pierre-Yves Baril
- Mme Cynthia Lavoie.

25-11-289

APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE REPRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2025 TOTALISANT 838,70 \$

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien les dossiers de la Ville, le conseil doit désigner certains de ses membres pour le représenter ;

CONSIDÉRANT QUE pour le mois d'octobre 2025, il y a lieu d'approuver le remboursement des frais de déplacements et de représentation autorisés de :

Guy Lafrenière, maire

Lebel-sur-Quévillon, 15 octobre 2025

Déjeuner avec le chef du parti Libéral, M. Pablo Rodriguez54,00 \$

Montréal, 29-30 octobre 2025, automobile

Rencontre avec Minière Gold Fields.....784,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER le remboursement des frais de déplacements et de représentation mentionnés ci-haut aux personnes concernées, sur présentation d'un rapport des dépenses tel que requis dans pareil cas et selon le règlement en vigueur.

25-11-290

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 700,29 \$ À MME FLORENCE BERGIA ET M. HENRI JOLET (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 115, rue des Sapins se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières au 31 décembre 2025 couvrant ainsi le troisième exercice ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 700,29 \$ à Mme Florence Bergia et M. Henri Jolet correspondant à 25 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

25-11-291

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 984,10 \$ À M. ISRAËL LAVOIE ET (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 277-1, un crédit de taxes foncières est accordé aux propriétaires d'une nouvelle construction résidentielle, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle maison implantée sur le terrain situé au 102, rue des Sapins se qualifie au programme de crédit selon l'article 4.1 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a réglé toutes les taxes foncières du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 couvrant ainsi le troisième exercice ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 984,10 \$ à M. Israël Lavoie correspondant à 25 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

25-11-292

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 1 686,70 \$ À MME MICHELINE PAYEUR (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 107, rue Principale Sud se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2025 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière à verser un crédit de taxes de 1 686,70 \$ à Mme Micheline Payeur correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-293

AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2026 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - 6 051,86 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire maintenir son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser également la cotisation au Carrefour du capital humain, service de gestion des ressources humaines offert par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 6 051,86 \$ avant taxes à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour la cotisation annuelle et la tarification au Carrefour du capital humain, et ce, pour l'année 2026.

25-11-294

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

CONSIDÉRANT QUE pour 2026-2027, le Service sécurité incendie prévoit les formations suivantes pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire :



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

| Formation | Nbr de candidats |
|--------------------------------|------------------|
| Pompier I | 4 |
| Opérateur d'autopompe | 16 |
| Décarcération (hors prog.) | 16 |
| Véhicule électrique et hybride | 16 |

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire du Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James en conformité avec l'article 6 du programme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur du Service sécurité incendie à présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE copie de ces documents au Gouvernement régional Eeyou-Itschee Baie-James.

25-11-295

AUTORISATION D'ACHAT DE PRODUIT DÉGLAÇANT POUR LA PISTE DE L'AÉROPORT MUNICIPAL CHEZ SEL WARWICK INC. - 12 380 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT la nécessité de maintenir la piste de l'aéroport sécuritaire au cours de la période hivernale 2025-2026 ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Sel Warwick inc. nous a fait parvenir l'offre de prix 074089 pour l'achat d'urée et de formiate de sodium granulaire de type « Safeway SF » ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins estimés sont les suivants :

- 12 sacs de 25 kg d'urée 42,95 \$/ch. 5 154 \$
 - 80 sacs de 25 kg « Safeway SF » 89,95 \$/ch. 7 196 \$
 - 5 palettes non retournables 6 \$/ch. 30 \$
- Total : 12 380 \$**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de produit déglaçant pour la piste de l'aéroport municipal chez Sel Warwick inc. au montant de 12 380 \$ avant taxes.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-296

AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR LA LOCATION DE PELLES MÉCANIQUES POUR DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX (RÉSERVE DE SABLE, PONCEAUX) – 14 547,50 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 819 pour la location de pelles mécaniques pour divers travaux municipaux (réserve de sable, réparation des ponceaux du boulevard Quévillon) du 14 au 29 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 14 547,50 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour la location de pelles mécaniques pour divers travaux municipaux (réserve de sable, ponceaux).

25-11-297

AUTORISATION DE PAIEMENT À GROUPE H&L INC. POUR LE DÉCOMPTE N° 2 POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE CONSTRUCTION DES ÉLÉMENTS POUR L'INSTALLATION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE – 16 356,06 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 28 juillet 2025, la Ville a octroyé à Groupe H&L inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-01 pour la construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Groupe H&L inc. nous a fait parvenir la facture 1531 du décompte n° 2 pour les travaux effectués au 31 octobre 2025 dans le cadre de ce contrat, soit un montant de 18 173,40 \$ avant taxes, moins la retenue de 10 % de 1 817,34 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics et d'ASDR Canada inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 16 356,06 \$ avant taxes à Groupe H&L inc. pour le décompte n° 2 pour les travaux effectués au 31 octobre 2025 dans le cadre du contrat de construction des éléments pour l'installation d'un nouveau réservoir d'eau potable.

25-11-298

AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DU 2 SEPTEMBRE AU 30 OCTOBRE 2025 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 23 531,37 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2024, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir la facture F25-03273 pour les travaux effectués du 2 septembre au 30 octobre 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable, incluant la surveillance et le suivi de chantier ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 23 531,37 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 2 septembre au 30 octobre 2025 dans le cadre du contrat de services professionnels pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

25-11-299

AUTORISATION DE PAIEMENT À WOLSELEY CANADA INC. POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA RÉPARATION DU PONCEAU SUR LE BOULEVARD QUÉVILLON – 38 360,62 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le ponceau sur le boulevard Quévillon face au Club de golf s'est affaissé et que nous devons effectuer les travaux de réparation ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Wolseley Canada inc. nous a fait parvenir la facture 4140570 pour l'achat de matériel pour la réparation du ponceau sur le boulevard Quévillon ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 38 360,62 \$ avant taxes à Wolseley Canada inc. pour l'achat de matériel pour la réparation du ponceau sur le boulevard Quévillon.

25-11-300

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION AQUABEC INC. POUR LE DÉCOMPTÉ N° 3 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PRÉACHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 226 440 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-05-135, la Ville a octroyé à Construction Aquabec inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2024-03 pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS) d'une capacité de 1 450 m³ ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Aquabec inc. nous a fait parvenir la facture J000878 de 148 000 \$ avant taxes et la facture J000881 de 103 600 \$ avant taxes pour les phases 2 et 3 de ce contrat ;

CONSIDÉRANT QU'une retenue de 25 160 \$ avant taxes, représentant 10 % du contrat, est appliquée sur ces factures ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 226 440 \$ avant taxes à Construction Aquabec inc. pour le décompte n° 3 dans le cadre du contrat de l'appel d'offres pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS).

25-11-301 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - SPECTACLE ROCK-ALTERNATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon souhaite présenter une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme de développement social pour son événement « Spectacle rock-alternatif » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser un représentant pour déposer une telle demande d'aide financière et pour signer au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à présenter une demande d'aide financière à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) dans le cadre du Programme de développement social pour son événement « Spectacle rock-alternatif » et à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-11-302 AUTORISATION DE PAIEMENT À PLOMBERIE 117 NORD INC. POUR L'ACHAT ET LE REMPLACEMENT D'UNE POMPE DE RECIRCULATION POUR LE SYSTÈME DE CHAUFFAGE DANS LE SECTEUR DE L'ARÉNA, DE LA CHAPELLE ET DU THÉÂTRE - 9 276,25 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Plomberie 117 Nord inc. nous a fait parvenir la facture #AS005980, pour l'achat et le remplacement d'une pompe de recirculation pour le système de chauffage dans le secteur de l'aréna, de la chapelle et du théâtre ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 9 276,25 \$ avant taxes à Plomberie 117 Nord inc. pour l'achat et le remplacement d'une pompe de recirculation pour le système de chauffage dans le secteur de l'aréna, de la chapelle et du théâtre.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

M. le conseiller Denis Lemoyne quitte la salle à 19 h 22.

25-11-303 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2025 ET JANVIER ET FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement:

DE NOMMER Mme Violaine Audet, mairesse suppléante et M. Denis Lemoyne, maire suppléant substitut pour les mois de novembre et décembre 2025 et janvier et février 2026.

M. le conseiller Denis Lemoyne revient à son siège à 19 h 24.

25-11-304 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 335 INTITULÉ « RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE CESSION À TITRE GRATUIT DE TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Marc Blain dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 335 intitulé « Règlement ayant pour objet la constitution d'un fonds de mise en valeur du territoire dans le cadre de l'entente de cession à titre gratuit de terres du domaine de l'état ».

25-11-305 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 336 INTITULÉ « IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES ET TAXES DE SERVICES ET TARIFICATION DES BIENS, DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2026 »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, M. le conseiller Denis Lemoyne donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 336 intitulé « Imposition des taxes foncières et taxes de services et tarification des biens, des services et des activités pour l'année 2026 ».

25-11-306 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 337 INTITULÉ « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Julie Rivard donne avis de motion et dépose aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 337 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-307

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 338 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, Mme la conseillère Line Gagnon donne avis de motion aux fins d'adoption lors d'une prochaine séance, le projet de règlement n° 338 intitulé « Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ».

25-11-308

OCTROI DU CONTRAT À MME SYLVIE TRUDEAU POUR LES SERVICES DE CONTRÔLEUR ANIMALIER DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON 2026-2027

CONSIDÉRANT QUE la Ville retient depuis 2020 les services de Mme Sylvie Trudeau à titre de contrôleur des animaux pour la gestion animalière sur son territoire et que son contrat arrive à échéance le 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Sylvie Trudeau accepte de prolonger son mandat pour deux ans au coût suivant :

- 202620 500 \$
- 202721 000 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat à Mme Sylvie Trudeau pour les services de contrôleur animalier de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour les années 2026-2027 ;

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale, ou en cas d'incapacité son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville le contrat à intervenir entre les deux parties.

25-11-309

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION LSQ-2025-05 - ENTRETIEN MÉNAGER DES BUREAUX ADMINISTRATIFS 2026 – 41 750 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation LSQ-2025-05 pour l'entretien ménager des bureaux administratifs de la Ville pour l'année 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le mardi 28 octobre 2025, deux soumissionnaires ont répondu à notre demande soit :

SEMKB inc.

1075, route 393
Palmarolle (Québec) J0Z 3C0

| | |
|--|--------------|
| Aérodrome (101, chemin de l'Aéroport) | 10 847,13 \$ |
| Caserne des pompiers (500, place Quévillon, suite 220) | 2 711,71 \$ |
| Petite maison (223, place Quévillon) | 4 531,64 \$ |
| Garage municipal (1133, boulevard Industriel) | 12 203,03 \$ |
| Hôtel de ville (500, place Quévillon) | 12 203,03 \$ |

Total :42 496,54 \$



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

Nettoyage Magique Wam inc.

79, rue des Peupliers
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0

| | |
|--|---------------------|
| Aérodrome (101, chemin de l'Aéroport) | 8 300,00 \$ |
| Caserne des pompiers (500, place Quévillon, suite 220) | 5 000,00 \$ |
| Petite maison (223, place Quévillon) | 5 000,00 \$ |
| Garage municipal (1133, boulevard Industriel) | 11 500,00 \$ |
| Hôtel de ville (500, place Quévillon) | 11 950,00 \$ |
| Total : | 41 750,00 \$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres sur invitation LSQ-2025-05 pour l'entretien ménager des bureaux administratifs de la Ville pour l'année 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nettoyage Magique Wam inc., pour la somme de 41 750 \$ avant taxes.

25-11-310

OCTROI DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2025-06 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MAZOUT 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT l'appel d'offres LSQ-2025-06 pour la fourniture et la livraison de mazout n° 2 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 inclusivement publié le 8 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 28 octobre 2025, trois soumissionnaires ont répondu à notre demande :

Les Huiles HLH Itée

Prix au litre, selon soumission 1,1930 \$/litre, avant taxes
(Après vérification et calcul des taxes : 1,3717 \$/litre, incluant les taxes)

Distribution Signal inc.

Prix au litre..... 1,2923 \$/litre, incluant les taxes

Harnois Énergies inc.

Prix au litre..... 1,3532 \$/litre, incluant les taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2025-06 pour la fourniture et la livraison de mazout n° 2 pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 inclusivement au plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Signal inc., et ce, selon les conditions spécifiées au devis de l'appel d'offres.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-311

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCATS POUR LES SERVICES RENDUS DU
17 AU 26 SEPTEMBRE 2025 – 11 736,91 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné le mandat à la firme d'avocats Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats de représenter les intérêts de la Ville dans le dossier de RS Démolition inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats a transmis une facturation pour les honoraires et déboursés encourus pour la somme de 11 736,91 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 736,91 \$ avant taxes pour les honoraires professionnels de Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats pour les services rendus du 17 au 26 septembre 2025 dans le dossier de RS Démolition inc.

25-11-312

**NOMINATION DE MME KIM DESCHÊNES À TITRE D'OFFICIER DÉLÉGUÉ AU COMITÉ
D'ADMISSION DU SERVICE MUNICIPAL DE TRANSPORT ADAPTÉ AUX PERSONNES
HANDICAPÉES (STAM)**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q. c. E-20.1), impose aux municipalités l'obligation d'offrir un service de transport adapté municipal (STAM) ;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin un comité d'admission a été formé afin de statuer sur les demandes reçues et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un officier délégué à l'admission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE NOMMER Mme Kim Deschênes, adjointe administrative à la direction générale, à titre d'officier délégué à l'admission au Comité d'admission du service municipal de transport adapté aux personnes handicapées (STAM).

25-11-313

**DÉPÔT DU RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES 2024 DANS LE CADRE DU
« FONDS EASTMAIN »**

CONSIDÉRANT QUE, le 28 janvier 2005, la Municipalité de la Baie-James et Hydro-Québec ont signé l'Entente Eastmain-1A Rupert (« Fonds Eastmain ») concernant les projets EM1A-Rupert avec la Sarcelle ;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds Eastmain prévoit la création d'un Fonds de développement local et régional afin de favoriser la réalisation de projets à caractères culturel, social, environnemental, récréotouristique ou économique



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

au bénéfice de la population qui réside sur le territoire des villes de Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami et pour les personnes, autres que les Cris, qui résident sur le territoire du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reçoit une part des sommes ainsi versées par Hydro-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du « Fonds Eastmain », l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) doit produire un rapport d'utilisation de ces sommes versées annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le rapport de reddition de comptes 2024 dans le cadre du « Fonds Eastmain » encadrant l'octroi à la Ville de Lebel-sur-Quévillon d'une part des sommes versées par Hydro-Québec à l'Administration régionale Baie-James (ARBJ).

25-11-314

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale vise à couvrir une partie des frais de transport encourus par les organismes admissibles pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme d'aide ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour tous les organismes de transport adapté de fournir des états financiers vérifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la production des états financiers annuels est de suivre la situation financière réelle de l'organisme de transport adapté afin de permettre au ministère d'apprécier l'évolution du programme et d'évaluer l'atteinte des objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023 ;

DE TRANSMETTRE une copie de ces états financiers au ministère des Transports et du Développement durable.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-315

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE ET LE COMITÉ 5000 POUR 2026-2027-2028

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 a été autorisé par la résolution 23-05-124 par lequel la Ville assurait une contribution financière annuelle de 100 000 \$ pour les années 2023-2024-2025, et ce, indexée annuellement selon le pourcentage d'augmentation de l'Indice des prix à la consommation du Canada (IPC), jusqu'à un maximum 3 % ;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, le montant de la contribution financière annuelle a été indexé à 106 090 \$;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente arrive à échéance le 31 décembre 2025 et qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente de service pour le développement économique local avec l'OBNL Comité 5000 pour les années 2026-2027-2028 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir leurs représentants légaux, à signer pour et au nom de la Ville l'entente de service 401-135-120-02 entre la Ville et le Comité 5000.

25-11-316

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 4 000 \$ AU COMITÉ 5000 AFIN DE MAINTENIR UN BUREAU DE LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) À LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE le maintien des services de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) à Lebel-sur-Quévillon est une initiative qui s'inscrit dans le cadre des efforts continus de la Ville pour améliorer les services offerts à ses citoyens et renforcer l'accessibilité aux services gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 devient mandataire de la SAAQ et que cette collaboration contribuera significativement à l'amélioration des services publics et à la qualité de vie des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est en accord avec la signature d'une entente entre le Comité 5000, organisme responsable du Service de développement économique de la Ville, et la SAAQ pour le maintien du bureau de cette dernière dans les locaux situés au 223, place Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité 5000 a besoin d'un soutien financier immédiat de la part de la Ville pour assurer l'implantation de ses activités dans ces locaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCORDER une aide financière de 4 000 \$ au Comité 5000, sous réserve que ce montant soit remboursé à la Ville selon les modalités convenues entre les parties.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-317

AUTORISATION DE PAIEMENT À STRATERKO INC. DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DANS LE CADRE DU CONTRAT POUR LA COORDINATION D'UN PROCESSUS VISANT L'OBTENTION DE MESURES COMPENSATOIRES PRÉVENTIVES – 13 600 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le 8 juillet 2025, la Ville a octroyé à Straterko inc. le contrat de service pour la coordination d'un processus visant l'obtention de mesures compensatoires préventives dans l'éventualité d'une fermeture définitive d'usine ;

CONSIDÉRANT QUE Straterko inc. nous a fait parvenir la facture #155 pour le paiement des honoraires professionnels pour les travaux effectués du 1^{er} juin au 31 août 2025 dans le cadre de ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 13 600 \$ avant taxes à Straterko inc. pour le paiement des honoraires professionnels pour les travaux effectués du 1^{er} juin au 31 août 2025 dans le cadre du contrat pour la coordination d'un processus visant l'obtention de mesures compensatoires préventives dans l'éventualité d'une fermeture définitive d'usine.

25-11-318

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (PIDE) POUR LA CONVERSION DU 223, PLACE QUÉVILLON EN PLACE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer auprès de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures de développement économique (PIDE) pour le projet de conversion du 223, place Quévillon en Place du développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

D'AUTORISER la demande de financement dans le cadre du Programme d'infrastructures de développement économique (PIDE) de l'Administration régionale Baie James pour le projet de conversion du 223, place Quévillon en Place du développement économique ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.



No de résolution

25-11-319

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) 2025-2028

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) 2025-2028 pour le projet de conversion du 223, place Quévillon en Place du développement économique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière ;

DE PRENDRE connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et de s'engager à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à la Ville ;

DE S'ENGAGER, si la Ville obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie ;

DE CONFIRMER, si la Ville obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coût ;

D'AUTORISER la directrice générale, ou en cas d'incapacité d'agir son représentant légal, à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-11-320

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD DANS LE CADRE DU FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES 2023-2028 POUR LE PROJET DE CONVERSION DU 223, PLACE QUÉVILLON EN PLACE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT l'appel à projets lancé par la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques (FIN), visant à soutenir le développement socioéconomique durable des territoires nordiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite réaliser un projet de mise à niveau de ses infrastructures municipales afin de répondre aux besoins actuels et futurs de la population et d'assurer la qualité des services offerts ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux objectifs du FIN, notamment en matière d'amélioration des services aux citoyens, d'attractivité du milieu et de développement durable ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage à contribuer au projet à la hauteur de 10 %, tel que requis par les modalités du programme ;



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Société du Plan Nord dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques pour le projet de conversion du 223, place Quévillon en Place du développement économique ;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

25-11-321

DÉSIGNATION DES ÉLUS MUNICIPAUX POUR SIÉGER SUR DIFFÉRENTS COMITÉS DE LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, il y a lieu de mettre à jour la liste des membres du conseil siégeant aux différents comités de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

DE NOMMER les conseillères et conseillers pour siéger sur les comités suivants :

| Comités de la Ville | Conseillers/Conseillères |
|---|--------------------------|
| Organisation municipale de la sécurité civile (OMSC) Santé sécurité au travail | Denis Lemoyne |
| Développement économique - Comité 5000 Sécurité publique Transport adapté | Line Gagnon |
| Comité consultatif d'urbanisme Comité Ressources humaines Projet Éolien Sécurité publique | Julie Rivard |
| Comité consultatif d'urbanisme Incendie Infrastructures Travaux publics | Charles Goyer |
| Développement économique - Comité 5000 Environnement Infrastructures Loisirs, sports, culture et vie communautaire | Marc Blain |
| Comité retraite | Violaine Audet |



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-322

NOMINATION DE M. LE MAIRE GUY LAFRENIÈRE ET M. LE CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES (GREIBJ)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les membres du conseil qui représenteront la Ville de Lebel-sur-Quévillon au sein du conseil d'administration du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marc Blain, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE NOMMER M. le maire Guy Lafrenière et M. le conseiller Denis Lemoyne comme représentants de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour siéger au conseil d'administration du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ).

25-11-323

NOMINATION DE M. LE MAIRE GUY LAFRENIÈRE ET M. LE CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES (ARBJ)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre 2025, il y a lieu de nommer les membres du conseil qui représenteront la Ville de Lebel-sur-Quévillon au sein du conseil d'administration de l'Administration régionale Baie James (ARBJ) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER M. le maire Guy Lafrenière et M. le conseiller Denis Lemoyne comme représentants de la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour siéger au conseil d'administration de l'Administration régionale Baie-James (ARBJ).

25-11-324

NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE VIOLAINE AUDET POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION LABEL

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, il y a lieu de nommer un représentant pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Label ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Line Gagnon, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE NOMMER Mme la conseillère Violaine Audet pour siéger au conseil d'administration de la Fondation Label.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

25-11-325

NOMINATION DE MME LA CONSEILLÈRE LINE GAGNON À TITRE DE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET NORD-DU-QUÉBEC (CRSBPATNDQ)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, il y a lieu de nommer un nouveau conseiller représentant pour la bibliothèque municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER Mme la conseillère Line Gagnon à titre de représentante de la bibliothèque municipale auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec (CRSBPATNDQ) ;

D'AVISER le Réseau BIBLIO de l'Abitibi-Témiscamingue Nord-du-Québec de cette nomination.

25-11-326

NOMINATION DE M. LE CONSEILLER DENIS LEMOYNE POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOURISME BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est membre de Tourisme Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important le développement touristique, tant sur le plan régional que local, et d'y participer activement ;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection municipale du 2 novembre dernier, il y a lieu de confirmer que M. Denis Lemoyne demeure le représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par M. le conseiller Marc Blain et résolu unanimement :

DE NOMMER M. le conseiller Denis Lemoyne à titre de représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James.

INSCRIPTION

DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois d'octobre 2025.



No de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

INSCRIPTION
DÉPÔT DES RAPPORTS MENSUELS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DES DIRECTEURS
DES SERVICES

Les membres du conseil prennent connaissance des rapports mensuels de la directrice générale et des directeurs des services pour les activités et rencontres tenues au cours des mois de septembre et octobre 2025.

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois d'octobre 2025.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. Quatre citoyens présents dans la salle et un citoyen en vidéoconférence. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Suivi du dossier sur les abris sommaires
- Suivi du dossier RS Démolition
- Problématique concernant le recyclage/consigne

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

25-11-327

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par Mme la conseillère Line Gagnon et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 25-11-278 à 25-11-327 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 13^e jour du mois de novembre 2025.

Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière